



plan de départs volontaire et nouveau CDI

Par **choucroute67**, le **24/11/2010** à **21:44**

Bonjour,

Mon employeur a organisé un plan de départs volontaires qui ne m'intéressait pas particulièrement. J'ai toutefois eu une opportunité de nouvel emploi que je ne pouvais pas refuser et j'ai postulé au plan juste après avoir signé mon contrat de travail dans l'autre société (début en janvier prochain). Or, entretemps, le nombre de candidatures a apparemment explosé et les refus se multiplient pour des questions d'organisation des services concernés, dont celui dans lequel j'exerce. J'ai donc peur d'un refus de ma candidature qui ne me laisserait comme autre choix que la démission. Ma question est la suivante : peut-on refuser une candidature sous prétexte que cela désorganiserait le service alors que dans le même temps, on laisse partir sans sourciller 2 personnes de la même équipe (même poste) dans un autre service de la même société et ce, le même jour ? Inutile de dire que ces 2 départs "internes" ont bien désorganisé l'équipe et donc le service...
Merci par avance de vos réponses !

Par **P.M.**, le **24/11/2010** à **21:54**

Bonjour,

Je pense qu'il conviendrait d'attendre la réponse à votre demande de départ volontaire et de connaître la raison du refus éventuel afin de l'apprécier en connaissance de cause par rapport aux conditions exprimées dans le plan...

Par **choucroute67**, le **24/11/2010** à **22:16**

Si je m'inquiète, c'est que la DRH est en mode "silence radio" et que ma situation exige une réponse... positive ou négative, mais une réponse ! Je vais bientôt être en porte-à-faux vis-à-vis de mon futur employeur et je me renseigne donc pour savoir quels sont mes recours. Mais je comprends votre réponse et vous en remercie.